



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11
du code général des collectivités territoriales

Séance du 03/03/2026

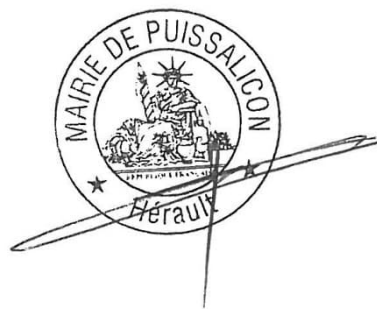
Heure : 18:30

Lieu : Mairie, salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09/12/2025
2. Approbation du Compte Financier Unique 2025 de la Commune
3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 de la Commune
4. Approbation du Compte Financier Unique 2025 de l'Aire de lavage
5. Place du Plô – Adoption de l'opération et du plan de financement
6. Acquisition parcelle B2541 Route d'Espondeilhan
7. Prise en charge indemnisation de sinistre
8. Approbation du rapport de la CLECT de la CCAM
9. Attribution de la Protection fonctionnelle
10. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
11. Création d'un emploi non permanent au service technique pour accroissement saisonnier d'activité
12. Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT et conformément à la délibération n°2020-24 du 10/06/2020
13. Questions et informations diverses

Puissalicon le 27/02/2026



Michel FARENC
Maire